

Infos. Village

Sommaire

Conseil municipal du 13/04/2010

- Révision des tarifs
- Budget 2010 de la commune
- Budget 2010 du service de l'eau potable
- Budget 2010 du service de l'assainissement collectif
- Budget 2010 du lotissement « Les coteaux de la roche »
- Attribution d'une subvention

Réunion du CCAS du 14/04/2010

- Compte administratif et compte de gestion 2009
- Budget 2010
- Mise en place de formations informatiques

Informations diverses

- Dossier RN19
- Le mois de mai à la chapelle
- Réseau ETAMINE



Mairie : 7 Rue de Prételon
70 000 Villeparois
Horaires d'ouverture :
Le mardi et le jeudi
de 18 à 19 heures
☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20

e-mail :
mairie.villeparois@wanadoo.fr
Site Internet
<http://www.villeparois.fr>

Conseil municipal du 13 avril 2010

Principales décisions

Ajustement des tarifs

Comme chaque année, le Conseil municipal a révisé l'ensemble des tarifs pratiqués par notre collectivité dans le cadre des services publics

Cette révision, qui se traduit dans la plupart des cas par des augmentations, est toujours examinée à la loupe par les conseillers, soucieux des efforts qui sont demandés à nos concitoyens.

Nous subissons malheureusement un certain nombre d'augmentations, qu'il convient de répercuter sur le prix de ces services afin d'en maintenir l'équilibre financier et ne pas recourir à l'impôt pour combler les déficits.

C'est notamment le cas cette année avec une augmentation importante du prix du M3 d'eau acheté à la société GAZ et EAUX et la progression des coûts de traitement des eaux usées.

Concernant l'évolution du prix de l'eau achetée, elle est la conséquence de l'évolution contractuelle des tarifs conclue entre le syndicat du BREUCHIN et la société GAZ et EAUX, et à la répercussion d'une nouvelle taxe, prélevée par l'Agence de l'eau et

destinée à la protection des ressources naturelles. Cette taxe s'ajoute à celle déjà répercutée par la commune sur votre facture personnelle et destinée à réduire la pollution.

Quand aux augmentations du coût de traitement des eaux usées, elles ne sont toujours pas connues précisément à ce jour, mais nous avons estimé qu'elles seraient de l'ordre de 15%. Cette politique tarifaire a été mise en place par la Communauté de Communes, suite à la construction de la nouvelle station d'épuration et à l'intégration dans le budget de la CCAV des dispositifs de traitement des communes non raccordées à la station.

La protection de l'environnement coûte cher...



	2008	2009
Indemnités des élus	Montants	Montants
Indemnité du Maire	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Aucune modification
Indemnité des adjoints	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique	Aucune modification

c	2009	2010	
Eau potable (Consommation semestrielle)	Montants	Montants	Variations
Consommation inférieure à 150 m3	1.08	1.16 €	+7.41 %
de 150 à 300 m3	1.02	1.09 €	+6.86 %
Au-delà de 300 m3	0.96	1.03 €	+7.29 %
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	13.57	16.28 €	+19.97 %



c	2009		2010	
	Montants	Montants	Variations	
Assainissement				
Part fixe annuelle	47.63 €	54.77 €	14.99 %	
Prix au M3 d'eau rejeté	0.69 €	0.79 €	14.49 %	
Concessions de cimetière				
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%	
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%	
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%	
Location salle communale				
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%	
Affouage				
Prix du stère de bois coupes 2010/2011	Non fixé			
Taxe locale d'équipement				
Toutes catégories	3%	3%	0%	

Le remboursement de dépenses d'entretien du matériel, dans le cadre de la convention « Coulevon / Villeparois », représente l'essentiel du chapitre 70. Aucune vente de bois n'a pour l'instant été budgétisée.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 165 114 €

En complément des dépenses initialement prévues au budget 2009 et reportées sur l'exercice 2010, le conseil a décidé d'ajouter :

- 2836 € au compte 204, subventions d'équipement versées, afin de financer notre contribution à l'installation d'un poteau d'incendie commun aux communes de Villeparois et Coulevon Cette subvention sera versée au service de l'eau potable qui prendra en charge cet investissement d'intérêt général.
- 1000 € au compte 2117 afin de réaliser des travaux de dégagement et d'entretien des cloisonnements dans la forêt communale.
- 23 462 € à l'opération N° 51 Programme de voirie 2008/2015.
- De créer une nouvelle opération N° 56 Programme espaces verts 2010/2015 et d'y affecter 1000 €.

Les recettes d'investissement sont issues pour l'essentiel, des amortissements, du FCTVA, et des subventions obtenues les années précédentes au titre de l'aide départementale et des amendes de police.

Par ailleurs, M. le Maire de COULEVON a confirmé l'inscription dans le budget de sa commune, d'une somme destinée à l'achat d'une balayeuse, dans le cadre de notre convention. Notre participation à cette acquisition était déjà inscrite dans notre budget 2009 et les crédits ont été reportés.



Budget communal 2010

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 119 044 €

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- La régularisation des amortissements antérieurs à 2007 sera prolongée d'une année. Ce qui explique la diminution importante du chapitre 042.
- Les charges de personnel sont stables et évaluées à 29 235 €.
- Concernant les autres charges de fonctionnement inscrites au chapitre 65, le conseil a décidé de prendre en charge, sur ce budget communal, une partie des charges financières du lotissement « Les coteaux de la roche », compte tenu des contraintes exceptionnelles qui pèsent actuellement sur cette opération, dans le cadre du projet de contournement long de VESOUL par la RN19. Ceci explique la progression importante de ce chapitre, la contribution 2010 au déficit du lotissement étant évaluée à 11 470 €. Cette contribution ne sera pas prise en compte dans le prix de revient des parcelles, les surcoûts engendrés par ces charges financières n'étant pas imputables à la gestion de cette opération.
- La subvention de fonctionnement attribuée au CCAS a été portée à 2500 € afin de mettre en place une aide financière à des formations informatiques proposées aux habitants du village par le CCAS.
- Enfin le compte 6554 Contribution aux organes de regroupement, a été porté de 1200 € à 3900 € afin d'assurer le règlement de la demande de participation aux frais de scolarité, sollicitée par la ville de VESOUL.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont évaluées en fonction des dotations notifiées par l'état et des recettes fiscales que le conseil a votées, à savoir le maintien des taux 2009.

La Mission Locale Espace Jeunes du bassin d'emploi de Vesoul c'est:

- auprès des jeunes :

- Une aide et un accompagnement individualisé pour trouver un **emploi**, une **formation** ou définir un projet professionnel.
- 8 conseillères à la rencontre des **jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire** ou universitaire.
- La mise en place d'**aides financières** et de l'ensemble des mesures, procédés, contrats, destinés à aider les jeunes dans leur parcours quelque soit leur niveau d'études.

- auprès des entreprises :

- Un pôle d'information sur les nombreux dispositifs d'aide à l'emploi et à l'embauche des jeunes.
- Appui et conseil auprès des entreprises locales pour leurs procédures de recrutement :
- un accompagnement dans la recherche de personnel adapté (aide à la présélection).
- conseil au recrutement (présentation des dispositifs d'aide à l'embauche, accompagnement dans la mise en place des mesures...).

**Pour tout complément d'information, contactez la Mission Locale Espace Jeunes au 03.84.76.38.19
ou venez directement 29 bd Charles de Gaulle à VESOUL :
Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 et 13h15 / 17h00 sauf mardi matin**



Présentation générale Budget communal de Villeparois 2010

Dépenses				Budget 2009	Réalisé 2009	Budget 2010	Recettes					
Dépenses				156 028.00 €	26 078.56 €	165 114.00 €	Recettes					
INVESTISSEMENTS							156 028.00 €	53 653.00 €	165 114.00 €			
001	Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €			001	Solde d'exécution reporté	80 394.00 €	- €	107 968.00 €	
Dépenses d'équipement				147 617.00 €	17 668.06 €	159 044.00 €	Emprunts					
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	2 836.00 €			16	Emprunts	- €	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	12 992.00 €	3 557.31 €	10 418.00 €			Subventions d'investissement					
	32 Travaux en forêt			1 000.00 €			13	Subventions d'investissement	21 265.00 €	- €	21 265.00 €	
	49 matériels et outillages			9 361.00 €			Dotations					
	32 terrain de voirie			57.00 €			10	Dotations, fonds divers, réserves	9 472.00 €	8 756.00 €	6 801.00 €	
23	Immobilisations en cours	134 625.00 €	14 110.75 €	145 790.00 €			Immobilisations corporelles					
	39 aménagement espace Fanican			41 097.00 €			21	Immobilisations corporelles	57.00 €	57.00 €	- €	
	51 programme voirie			77 613.00 €			Recette d'ordre d'investissement					
	54 protection contre les inondations			22 080.00 €			040	Amortissements	44 840.00 €	44 840.00 €	29 080.00 €	
	56 programme espaces verts			5 000.00 €			021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	
Remboursement en capital des emprunts				8 411.00 €	8 410.50 €	6 070.00 €	Autofinancement					
16	Remboursement emprunts	8 411.00 €	8 410.50 €	6 070.00 €			29 080.00 €					
Dépenses d'ordre d'investissement				- €	- €	- €	Recettes d'ordre de fonctionnement					
Reprises de subventions d'équipement							Reprises de subventions d'équipement					
Travaux en régie							Travaux en régie					
Dépenses d'ordre de fonctionnement				44 840.00 €	44 840.00 €	29 080.00 €	Impôts locaux					
042	Amortissements	44 840.00 €	44 840.00 €	29 080.00 €			73	Impôts et taxes	52 384.00 €	58 478.67 €	54 597.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €			Dotations					
Dépenses de personnel				29 865.00 €	27 334.56 €	29 235.00 €	74	Dotations et participations	40 719.00 €	40 806.89 €	40 736.00 €	
012	Dépenses de personnel	29 865.00 €	27 334.56 €	29 235.00 €			Autres recettes de fonctionnement					
Charges				42 645.00 €	34 228.94 €	53 744.00 €	Atténuation de charges					
011	Charges à caractère général	26 710.00 €	20 807.49 €	23 565.00 €			013	Atténuation de charges	- €	296.00 €	- €	
65	Autres charges de gestion courante	15 935.00 €	13 421.45 €	30 179.00 €			70	Produits des services	3 874.00 €	4 171.32 €	1 408.00 €	
Remboursement des emprunts				2 138.00 €	2 137.21 €	2 745.00 €	Autres produits de gestion courante					
66	Charges financières	2 138.00 €	2 137.21 €	2 745.00 €			75	Autres produits de gestion courante	8.00 €	- €	16.00 €	
Dépenses imprévues				4 500.00 €	- €	4 240.00 €	Produits financiers					
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 500.00 €	- €	4 240.00 €			76	Produits financiers	3.00 €	7.11 €	3.00 €	
Dépenses imprévues de fonctionnement				4 500.00 €	- €	4 240.00 €	Produits exceptionnels					
Dépenses imprévues de fonctionnement				4 500.00 €	- €	4 240.00 €	77	Produits exceptionnels	- €	65.40 €	- €	
Dépenses imprévues de fonctionnement				4 500.00 €	- €	4 240.00 €	002	Excédent antérieur reporté	27 000.00 €	- €	- €	22 284.00 €
Dépenses				123 988.00 €	108 540.71 €	119 044.00 €	Recettes					
FONCTIONNEMENT							123 988.00 €	103 825.39 €	119 044.00 €			

Service de l'eau potable : Budget 2010

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation sont arrêtées à hauteur de 26 648 €

Concernant les dépenses de cette section :

Le budget prévoit une augmentation sensible du chapitre 011 charges à caractère général afin de faire face aux augmentations de tarif de la société GAZ et EAUX et aux taxes supplémentaires collectées par ce fournisseur au titre de la protection de la ressource naturelle. Les charges financières sont stables. Les amortissements sont en progression de 16.51 % suite à l'intégration dans l'actif des travaux d'extension du réseau réalisés en 2008 et 2009.

La redevance pollution, reversée à l'agence de l'eau est en progression de 91.91%.

Concernant les recettes de cette section :

Elles sont ajustées aux dépenses nouvelles par une augmentation des recettes de vente d'eau, d'où l'ajustement des tarifs votés précédemment.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement sont arrêtées à hauteur de 26 179 €.

Concernant les dépenses de cette section :

En complément des investissements initialement prévus en 2009 et reportés sur l'exercice 2010, le conseil a décidé :

- De créer une nouvelle opération N° 55, « installation d'un poteau d'incendie » et d'y affecter 6 715 €.

- D'ajouter 188 € à l'opération 50, mise en conformité des branchements.

Concernant les recettes d'investissement, elles proviennent :

- Du FCTVA.
- Du résultat 2009 affecté partiellement au compte 1068.
- D'une subvention de 1042 € obtenue du département pour l'installation d'un poteau d'incendie.
- Des participations des communes de Villeparois et Coulevon pour l'installation de ce poteau d'incendie.
- Des amortissements.



Service de distribution de l'eau potable de Villeparois
Présentation générale Budget 2010

Service de distribution de l'eau potable de Villeparois				Service de distribution de l'eau potable de Villeparois						
Présentation générale Budget 2010				Présentation générale Budget 2010						
		Budget 2009	Réalisé 2009	Budget 2010			Budget 2009	Réalisé 2009	Budget 2010	
Dépenses		50 060.00 €	15 886.70 €	26 179.00 €	INVESTISSEMENTS		Recettes	50 060.00 €	44 722.19 €	26 179.00 €
001	Solde d'exécution reporté	27 784.00 €	- €	5 131.00 €	001	Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	
Dépenses d'équipement		13 205.00 €	6 817.20 €	13 085.00 €	Emprunts		5 338.00 €	- €	- €	
20	Immobilisations incorporelles				16	Emprunts	5 338.00 €	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles				Subventions d'investissement		5 791.00 €	5 791.10 €	6 715.00 €	
Immobilisations en cours		13 205.00 €	6 817.20 €	13 085.00 €	13	Subventions d'investissement	5 791.00 €	5 791.10 €	6 715.00 €	
	50 Mise aux normes des branchements			6 370.00 €		Département			1 042.00 €	
	55 installation d'un poteau d'incendie			6 715.00 €		Communes de Villeparois et Coulevon			5 673.00 €	
Remboursement en capital des emprunts		4 956.00 €	4 955.41 €	2 838.00 €	Dotations		31 865.00 €	31 865.60 €	11 232.00 €	
16	Remboursements emprunts	4 956.00 €	4 955.41 €	2 838.00 €	10	Dotations, fonds divers, réserves	31 865.00 €	31 865.60 €	11 232.00 €	
Dépenses d'ordre d'investissement		4 115.00 €	4 114.09 €	5 125.00 €	Immobilisations corporelles		- €	- €	- €	
	Reprises de subventions d'équipement	4 115.00 €	4 114.09 €	5 125.00 €	21	Immobilisations corporelles				
	Travaux en régie				Recette d'ordre d'investissement		7 066.00 €	7 065.49 €	8 232.00 €	
Autofinancement				3 107.00 €	040	Amortissements	7 066.00 €	7 065.49 €	8 232.00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement		7 066.00 €	7 065.49 €	8 232.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement				
042	Amortissements	7 066.00 €	7 065.49 €	8 232.00 €	Recettes d'ordre d'exploitation		4 115.00 €	4 114.09 €	5 125.00 €	
023	Virement à la section d'investissement					Reprises de subventions d'équipement	4 115.00 €	4 114.09 €	5 125.00 €	
Dépenses de personnel		- €	- €	- €		Travaux en régie				
012	Dépenses de personnel				Ventes		18 500.00 €	18 887.62 €	20 380.00 €	
Charges		17 528.00 €	11 345.17 €	15 262.00 €	70	Ventes d'eau	18 500.00 €	18 887.62 €	20 380.00 €	
011	Charges à caractère général	17 528.00 €	11 345.17 €	15 262.00 €	Autres recettes d'exploitation		- €	- €	- €	
Remboursement des emprunts		2 965.00 €	2 960.56 €	2 454.00 €	Excédent antérieur reporté		5 309.00 €	- €	1 143.00 €	
66	Charges financières	2 965.00 €	2 960.56 €	2 454.00 €	Dépenses		27 924.00 €	21 735.98 €	26 648.00 €	
Atténuation de produits		365.00 €	364.76 €	700.00 €	Recettes		27 924.00 €	23 001.71 €	26 648.00 €	
014	Redevance pollution	365.00 €	364.76 €	700.00 €						

Service de l'assainissement collectif : Budget 2010

Les dépenses et recettes de la section d'exploitation sont arrêtées à hauteur de 15 465 €

Concernant les dépenses de cette section :

Le conseil a voté une augmentation sensible du chapitre 011 charges à caractère général afin de faire face aux augmentations de traitement des eaux usées par la CCAV. Cette progression est estimée aux environs de 15% mais n'est pas encore connue précisément à ce jour.

Les charges financières et les amortissements sont stables. La redevance pour modernisation des réseaux, reversée à l'agence de l'eau est en progression de 84.12%.

Concernant les recettes de cette section :

Elles sont ajustées aux dépenses nouvelles par une augmentation du produit de la redevance d'assainissement, d'où l'ajustement des tarifs que le conseil municipal a adopté.

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à hauteur de 3 433 €

Concernant les dépenses de cette section :

Aucun investissement n'est prévu en 2010. Les dépenses sont donc stables et limitées au remboursement de l'emprunt et à la reprise des subventions.

Concernant les recettes d'investissement évaluées à 25 267 €, elles proviennent des amortissements et des excédents 2009 reportés. Cette section est excédentaire.



**Service d'assainissement collectif de Villeparois
Présentation générale Budget 2010**

Budget 2009 Budget 2010

Budget 2009 Budget 2010

Dépenses			3 300.00 €	3 433.00 €	INVESTISSEMENTS	Recettes			25 792.00 €	25 267.00 €
001	Solde d'exécution reporté					001	Solde d'exécution reporté		22 165.00 €	22 491.00 €
Dépenses d'équipement			- €	- €		Emprunts			- €	- €
20	Immobilisations incorporelles					16	Emprunts			
21	Immobilisations corporelles					Subventions d'investissement			851.00 €	- €
						13	Subventions d'investissement		851.00 €	- €
23	Immobilisation en cours					Dotations			- €	- €
						10	Dotations, fonds divers, réserves		- €	- €
Remboursement en capital des emprunts			2 634.00 €	2 767.00 €		Immobilisations corporelles			- €	- €
16	Remboursement emprunts		2 634.00 €	2 767.00 €		21	Immobilisations corporelles			
Dépenses d'ordre d'investissement			666.00 €	666.00 €		Recette d'ordre d'investissement			2 776.00 €	2 776.00 €
	Reprises de subventions d'équipement		666.00 €	666.00 €		040	Amortissements		2 776.00 €	2 776.00 €
	Travaux en régie					021	Virement de la section de fonctionnement			
Dépenses d'ordre de fonctionnement			2 776.00 €	2 776.00 €		Recettes d'ordre d'exploitation			666.00 €	666.00 €
042	Amortissements		2 776.00 €	2 776.00 €			Reprises de subventions d'équipement		666.00 €	666.00 €
023	Virement à la section d'investissement						Travaux en régie			
Dépenses de personnel			- €	- €		Ventes			9 240.00 €	10 950.00 €
012	Dépenses de personnel					70	Redevance assainissement		9 240.00 €	10 950.00 €
Charges			9 405.00 €	12 000.00 €		Autres recettes d'exploitation			2 555.00 €	2 829.00 €
011	Charges à caractère général		9 405.00 €	12 000.00 €		74	Subvention d'exploitation		2 555.00 €	2 829.00 €
Remboursement des emprunts			375.00 €	239.00 €		Excédent antérieur reporté			340.00 €	1 020.00 €
66	Charges financières		375.00 €	239.00 €		Dépenses			12 801.00 €	15 465.00 €
Atténuation de produits			245.00 €	450.00 €		Recettes			12 801.00 €	15 465.00 €
014	Redevance modernisation des réseaux		245.00 €	450.00 €		Autofinancement			2 110.00 €	



Lotissement « Les coteaux de la roche » Budget 2010

Ce projet de budget intègre au niveau du compte 7552 la participation de la commune aux frais financiers exceptionnels supportés par cette opération suite aux contraintes administratives que nous impose l'Etat dans le cadre du projet de contournement long de VESOUL par la RN19.

Cette contribution de la commune, d'un montant de 11 470 €, assure partiellement le remboursement d'un emprunt de 200 000 €, tant au niveau des frais financiers (compte 6611) que du capital (compte 1641).

Ces frais financiers exceptionnels

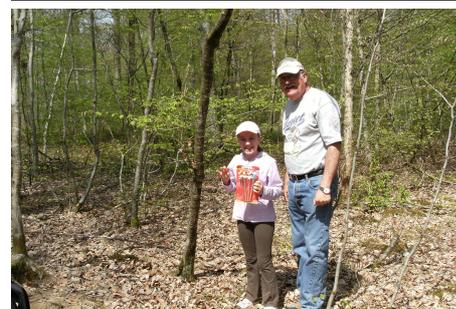
ne seront pas comptabilisés dans les opérations de stock.

Pour l'instant aucune prestation de viabilisation supplémentaire n'est prévue dans ce budget.

La vente éventuelle de parcelles sera prise en compte par des décisions modificatives.

Seul le compte 608, frais accessoires sur terrain a été évalué à 1000 € afin de régulariser des frais de notaire pour des échanges de terrains.

Les autres opérations inscrites dans ce projet de budget sont des opérations de stock.



Consultez régulièrement le site internet de la commune et apportez nous vos idées : www.villeparois.fr



Attribution d'une subvention

Une subvention de 30€ a été attribuée au collège Le Marteroy pour un voyage pédagogique à l'île D'YEU du 24 au 28 mai 210, Un enfant de Villeparois est concerné.



Réunion de Centre communal d'action sociale du 14 avril 2010



Le CCAS s'est réuni le 14 avril 2010 pour voter simultanément le compte administratif 2009 et le budget prévisionnel 2010.

Un budget relativement modeste, mais en progression, avec la prise en charge du repas annuel des plus de 65 ans et le lancement de différentes actions visant à renforcer le lien social dans notre village.

Articles	Chapitres	O/R	Services	Désignation articles	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Budget 2010
Dépenses Budget CCAS Fonctionnement								
6232	011			Fêtes et cérémonies	- €	- €	1 788.46 €	2 000.00 €
6288				Autres services extérieurs				1 443.00 €
Total 011 charges à caractère général					- €	- €	1 788.46 €	3 443.00 €
6451	012			Cotisations URSSAF	128.00 €	136.00 €	- €	150.00 €
Total 012 Charges de personnel					128.00 €	136.00 €	- €	150.00 €
6561				Secours d'urgence	39.00 €	- €	- €	200.00 €
Total 65 Autres charges de gestion courante					39.00 €	- €	- €	200.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT					167.00 €	136.00 €	1 788.46 €	3 793.00 €
Recettes Budget CCAS Fonctionnement								
002				Exédent antérieur reporté	- €	716.44 €	- €	1 227.00 €
Total 002 Exédent antérieur reporté					- €	716.44 €	- €	1 227.00 €
7474	074			Subvention budget communal			2 000.00 €	2 500.00 €
74				Total 75 Dotations et participations	- €	- €	2 000.00 €	2 500.00 €
752	075			Revenus des immeubles	210.00 €	315.00 €	105.00 €	50.00 €
Total 75 Autres produits de gestion courante					210.00 €	315.00 €	105.00 €	50.00 €
7713				Libéralités reçues	16.00 €		16.00 €	16.00 €
Total 77 Produits exceptionnels					16.00 €	- €	16.00 €	16.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					226.00 €	1 031.44 €	2 121.00 €	3 793.00 €
RECETTES - DEPENSES					59.00 €	895.44 €	332.54 €	- €

Le CCAS vous propose des formations informatiques.

Il y a déjà quelque mois, un certain nombre de nos concitoyens avaient marqué leur intérêt pour une initiation à l'informatique et notamment à l'utilisation des logiciels d'accès à internet, de traitement de texte ou d'image, de tableurs.



Ces outils qui arrivent progressivement dans les foyers ne sont pas toujours très faciles à utiliser quand on n'est pas né avec la console de jeux entre les pouces. Surfer sur internet, écrire une lettre, envoyer un message, visualiser les photos, etc. ce n'est pas très compliqué, mais une petite formation est souvent bien utile et peut éviter un ordinateur qui rame ou qui vous parle dans un langage incompréhensible.

C'est pourquoi le CCAS envisage d'organiser en mairie des cours et a, pour cela, fait appel à la société Média PC.

Ces formations pourraient débuter le mercredi 19/05/2010 de 16 à 18 heures à raison d'une séance de deux heures par semaine et pour 8 séances.

Le coût de ces formations est de 14,50 € par séance de deux heures soit au total 116 €, payable d'avance.

La Commune par le biais de son CCAS participera pour moitié.

Pour que ces formations débutent, un groupe de 7 personnes minimum et de 10 maximums doit être constitué. Le matériel et les logiciels sont fournis par la société Média PC. Vous pouvez également apporter votre ordinateur si vous disposez d'un portable. Les formateurs s'adapteront à votre niveau et essayeront de répondre à vos attentes.

Si vous êtes intéressés vous devez déposer votre inscription en mairie, le règlement vous sera demandé à la première séance. (Bulletin d'inscription à découper en dernière page)

Si vous souhaitez des précisions complémentaires, vous pouvez vous adresser au Maire ou directement à la société Média PC.

Médi@ PC
L'informatique de proximité

Et la commune de Villeparois

Vous proposent des

cours informatiques

Chaque mercredi de 16h à 18h

Renseignements et Inscription auprès de
Mr le maire au 06 75 79 43 20

Attention places limitées

Renseignements auprès de
Média PC au 03 84 75 62 08



etamine

Etamine, votre service de transport à la demande et de transport des personnes à mobilité réduite

Votre commune est desservie par le service Etamine. Depuis le 1^{er} septembre 2009, les horaires de fonctionnement ont été élargis de 8h à 12h et de 14h à 18h30, même le samedi. Pour plus de souplesse, vous avez également la possibilité de réserver votre transport le matin pour l'après-midi (sauf pour les personnes à mobilité réduite la veille pour le lendemain). Pour les personnes âgées de plus de 75 ans, nous vous informons que la prise en charge peut désormais se faire à domicile. A raison de 0,90€ le trajet (1,80€ l'aller - retour), Etamine peut vous amener à vos rendez-vous médicaux, au marché, au centre-ville...

Renseignements et réservations une demi-journée avant le déplacement au 0800 09 99 39*
(* appel gratuit depuis un fixe)

JOYANDET, Secrétaire d'état à la coopération et de la Francophonie. Il nous a également précisé que l'abandon définitif du contournement long ne serait sans doute pas réalisable au risque de créer un vice de procédure dans la procédure de concertation, mais que des solutions locales pourraient être envisagées pour libérer les contraintes administratives qui pèsent actuellement sur ces lotissements. Il ne pouvait par contre prendre aucun engagement sur le délai de réponse du ministère et n'a pas manqué de nous faire remarquer qu'un petit lotissement de huit parcelles ne pesait pas lourd dans une projet autoroutier de cette ampleur. A la sortie du Bureau de M. le Préfet, nous avons décidé de solliciter un nouveau rendez-vous après de M. JOYANDET et de M KRATINGER, président du Conseil Général et de la commission nationale des routes.

A suivre...



Le relais paroissial de Villeparois vous invite à des prières à Marie tous les mercredi soir du mois de mai à 18 heures.

Ce sera peut-être l'occasion pour vous de découvrir la petite chapelle de Villeparois, malheureusement souvent fermée et de rencontrer les personnes engagées dans la communauté chrétienne ou simplement intéressées



Dossier RN19, Contournement des VESOUL : Point de situation

Les élections régionales terminées, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône a bien voulu recevoir les Maires des deux communes (Coulevon et Villeparois) afin de faire le point sur la demande adressée au ministère concernant le contournement de l'agglomération de VESOUL et présentée dans les médias comme l'abandon définitif du tracé long impactant particulièrement notre lotissement et le projet de Coulevon. Après avoir marqué son autorité et son mécontentement concernant la mobilisation des médias sur ce dossier, il nous a très courtoisement confirmé que la demande d'abandon du contournement long avait bien été transmise au ministère avec l'appui motivé de M.



Inscription pour des cours d'informatique

Bulletin à découper et à déposer dans la boîtes aux lettre des la mairie pour le 7/05/2010 au plus tard

NOM :

Prénom :

Adresse :

Niveau de connaissance actuel

Je procède un ordinateur personnel
 Oui
 Non

A mon travail j'utilise un ordinateur
 Oui
 Non

J'ai souscrit un abonnement Internet
 Oui
 Non

Adresse e-mail :

Je suis intéressé par une initiation
 à l'utilisation d'un ordinateur
 à l'utilisation d'Internet
 au traitement de texte
 à l'utilisation d'un tableur

Cette pré-inscription ne constitue aucun engagement de la commune et du CCAS

Association « Mon village »

Prenez votre carte de membre pour cinq euros seulement par an et par famille.

Cette carte vous permettra de participer sans risque aux activités organisées par l'association et notamment aux marches organisées par Elisabeth MARCHAL, à la nouvelle bibliothèque..., de voter à l'assemblée générale et surtout de soutenir financièrement l'association indispensable à l'animation de notre Village.



Association Foncière de remembrement de Villeparois

Le bureau de l'association foncière de remembrement de Villeparois se réunira pour la dernière fois dans sa composition actuelle le vendredi 30 avril 2010 à 18h30 dans la salle de la Mairie.

A l'ordre du jour : Vote du compte administratif 2009, vote du budget 2010 et de la taxe de remembrement.

Ce bureau sera renouvelé prochainement, pour moitié par la désignation de nouveaux membres, par la chambre d'agriculture et pour l'autre moitié par le conseil municipal.

Une assemblée générale des propriétaires suivra la mise en place du nouveau bureau afin d'approuver les statuts actualisés.



Dégradations dans le cimetière

Une famille nous a signalé la dégradation d'une croix dans le cimetière et pense que le geste est

volontaire.

Ces symboles religieux sont parfois fragiles, mais ne se déplacent pas effectivement tout seul. On peut donc avoir des doutes. C'est pourquoi la famille nous a demandé de signaler ce geste intolérable.



Prochain Vide-GRENIER

Le prochain vide-grenier prévu initialement le 26 juin sera sans doute déplacé en raison de la braderie de VESOUL, programmée le même jour. L'association « Mon Village » prépare cette manifestation et s'oriente vers un vide grenier nocturne début juillet, avec animations.

Pour que cette journée soit une réussite, il est indispensable que de nombreux villageois se mobilisent et participent comme exposants. L'inscription sera cette année extrêmement simplifiée en raison de l'évolution de la législation.

N'hésitez pas également d'en parler dès maintenant à vos amis, collègues de travail, etc.

L'association « Mon village » organise vendredi soir **30 avril à 20h 40** une réunion du Bureau afin de préparer ce Vide-Grenier et dire qui fait quoi ! Elle a fait appel à de nombreux volontaires, qui ne sont pas membres du bureau, mais qui sont en général prêt à donner un petit coup de main.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir à cette réunion, vous serez les bienvenus et toutes les idées sont bonnes à prendre...



Samedi c'est le Premier mai !!!

L'année dernière, à la même époque et plus exactement le matin du 2 mai 2009, le réveil était douloureux. De nombreuses maisons du village avaient été victimes de dégradations intolérables, sous couvert d'une tradition qui n'a plus rien d'amusant et qui a perdu tout son sens. Cette année, j'ai fait appel à la responsabilité des parents, pour que ces rassemblements de jeunes soient purement et simplement annulés.

Je n'hésiterai pas à faire appel, si besoin aux forces de l'ordre et à saisir directement le procureur de la république, si ces faits devaient se reproduire afin que les auteurs de ces malversations soient enfin et sérieusement punis.

Je compte également sur le sérieux de nos concitoyens pour qu'aucun débordement ne se produise.

Le Maire